

AR PRÉFECTURE **Budget annexe ECOTAXE - Les Portes-en-Ré - CA 2020**

017-211702885-20210325-2021_023_6-BF
Reçu le 08/04/2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil Municipal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; Ainsi, il présente les résultats comptables de l'exercice N-1.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 25 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 - ECOTAXE LES PORTES EN RE	57 990,76	172 557,44	0,00	68 575,75
Total	57 990,76	172 557,44	0,00	68 575,75

Hors reprise de l'excédent antérieur reporté, la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 18 015.24 € au titre de l'exercice 2020.

Il n'y a eu aucun mouvement en section d'investissement au titre de l'année 2020 (hors amortissements).

- Représentation graphique du budget principal -

AR PREFECTURE

Dépenses Recettes
 017-21170200-20210325-2021_023_B
 Recu le 08/04/2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : 47 289,26 €	Dotations et participations : 76 006,00 €
Autre : 10 701,50 €	
	Excédent antérieur : 96 551,44 €
	Autre : 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 0,00 €	Excédent antérieur : 57 874,25 €
Autre : 0,00 €	
	Autre : 10 701,50 €